

RCS : SARREGUEMINES

Code greffe : 5752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SARREGUEMINES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00309

Numéro SIREN : 752 799 858

Nom ou dénomination : A2 CHEZ SOI

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2022 sous le numéro de dépôt 3681

C.C.M.

A2 CHEZ SOISAS

2022 13/309

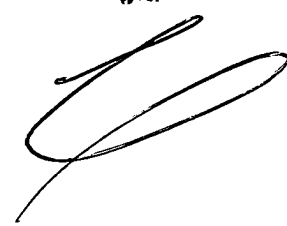
GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE SARREGUEMINES
Date du dépôt : 09/11/22
Numéro : 2022 13/3681
Le Greffier

Sommaire

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Bilan Actif
Bilan Passif
Règles et méthodes comptables
Immobilisations
Amortissements
Provisions
Créances et Dettes
Produits à recevoir
Charges à payer
Charges et Produits constatés d'avance
Produits et Charges exceptionnels
Capital social

1
2
3
7
8
9
10
11
12
13
14
15



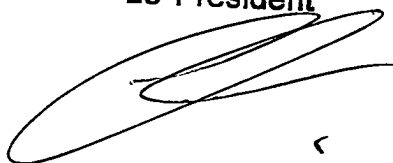
TRIBUNAL JUD. SARREGUEMINES

09 NOV. 2022

SARREGUEMINES

Les présents comptes annuels
sont déclarés sincères et conformes
aux écritures et aux originaux.

Le Président



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

30/06/2022

30/06/2021

Brut

Amort. et Dépréc.

Net

Net

Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				15 570
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	4 679	1 892	2 787	14 111
	Autres immobilisations corporelles	395 531	105 133	290 398	195 378
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				100
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 050		5 050	5 050
	TOTAL (II)	405 260	107 024	298 235	230 209
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	356 952		356 952	278 604
	Autres créances	33 042		33 042	24 977
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	277 040		277 040	351 114
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	667 034		667 034	654 695
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 072 294	107 024	965 269	884 904

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

5 050

5 050

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		30/06/2022	30/06/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	337 966	245 973
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	157 591	199 994
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	503 808	454 216
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	44 757	56 499
	Emprunts et dettes financières divers (3)	7 127	20 269
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 377	27 696
	Dettes fiscales et sociales	382 200	310 334
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		15 889
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	461 462	430 687
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	965 269	884 904
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		157 591,10	199 993,78
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		428 975	386 284
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		353	321
(3) Dont emprunts participatifs			

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Le bilan de l'exercice présente un total de **965 269** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 056 215** euros et un total **charges** de **2 898 624** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **157 591** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2021** et finit le **30/06/2022**. Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques :

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture : néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les amortissements ont été calculés de la façon suivante :

CATEGORIE	DUREE D'UTILITE	MODE
Agencements et aménagements de terrains	10	Linéaire
Constructions - Gros oeuvre	40	Linéaire
- Second oeuvre	25	Linéaire
- Agencements	10	Linéaire
Matériel et outillage	10	Linéaire
Agencements et aménagements	10	Linéaire
Matériel de transport	5	Linéaire
Matériel et mobilier de bureau	10	Linéaire
Matériel informatique	4	Linéaire

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est, le cas échéant, portée au bilan en "écart de conversion".

Provisions

Les provisions inscrites au bilan correspondent à des provisions pour risques et charges.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	16 000				16 000	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 000				16 000	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	20 169		1 185		16 675	4 679
	Instal., agencement, aménagement divers	214 132		75 320			289 452
	Matériel de transport	39 018		62 766		31 018	70 766
	Matériel de bureau, mobilier	20 587		15 875		1 149	35 313
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	293 906		155 146		48 843	400 210	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	100				100	
	Prêts et autres immobilisations financières	5 050					5 050
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 150				100	5 050
TOTAL		315 056		155 146		64 943	405 260

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	430	15 570	16 000	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	430	15 570	16 000	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	6 058	4 823	8 990	1 892
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	52 344	29 942		82 286
	Matériel de transport	18 011	7 980	17 463	8 527
	Matériel de bureau, mobilier	8 005	7 464	1 149	14 320
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	84 417	50 209	27 602	107 024
TOTAL		84 847	65 780	43 602	107 024

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

Début exercice

Augmentations

Diminutions

30/06/2022

PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		30/06/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	5 050	5 050	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	356 952	356 952	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	17 241	17 241	
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 662	11 662	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	4 139	4 139	
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		395 044	395 044	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	353	353		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	44 404	11 917	32 487	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	27 377	27 377		
	Personnel et comptes rattachés	248 296	248 296		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	110 888	110 888		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	19 948	19 948		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 069	3 069		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	7 127	7 127		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		461 462	428 975	32 487	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		11 775			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		105			

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		30/06/2022
Total des Produits à recevoir		

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/06/2022

Total des Charges à payer		156 509
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		353
<i>Intérêts courus à payer</i>	<i>353</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		15 480
<i>Fourn. - fact. non parvenues</i>	<i>15 480</i>	
Dettes fiscales et sociales		140 675
<i>Dettes prov. congés à payés</i>	<i>119 247</i>	
<i>Charges sur congés à payer</i>	<i>19 080</i>	
<i>Etat - Charges à payer</i>	<i>2 349</i>	

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		30/06/2022	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION				
Charges et Produits FINANCIERS				
Charges et Produits EXCEPTIONNELS				
TOTAL				

--

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

30/06/2022

Total des produits exceptionnels		30 358
Produits exceptionnels sur opérations de gestion <i>Particip. emploi format.</i>	4 633	4 633
Produits exceptionnels sur opérations en capital <i>Produits cessions Immo. Corp</i> <i>Prod./cess.immob.financ.</i>	25 625 100	25 725
Total des charges exceptionnelles		21 341
Charges exceptionnelles sur opération en capital <i>VNC immob.corpor.cédées</i> <i>VNC immob.financ.cédées</i>	21 241 100	21 341
Résultat exceptionnel		9 017

Etat exprimé en euros

Nombre

Val. Nominale**Montant**

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice	100,00	75,0000	7 500,00	
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice	100,00	75,0000	7 500,00	

A2 CHEZ SOI

Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros

Siège social : 24 rue Raymond Poincaré

57200 SARREGUEMINES

752 799 858 RCS SARREGUEMINES

09/06/2022

SARREGUEMINES

**RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 JUIN 2022**

**_

A2 CHEZ SOI
Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros
Siège social : 24 rue Raymond Poincaré
57200 SARREGUEMINES
752 799 858 RCS SARREGUEMINES

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 SEPTEMBRE 2022

Exercice clos le 30 juin 2022

Madame,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunie en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2022, l'activité de la Société a été la suivante :
Nous clôturons l'exercice avec une hausse de 31,17% du chiffre d'affaires.
Nous enregistrons la hausse de quelques charges d'exploitation, d'où un résultat en légère régression.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 juin 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Nous espérons une augmentation de 10 à 15% de notre chiffre d'affaires.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 990 620 euros contre 2 279 971 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 31,17%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 35 237 euros contre 53 708 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -34,39%.

Le montant des achats et variations de stocks est nul contre 2 951 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 198 709 euros contre 148 423 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 33,88%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 13 053 euros contre 23 157 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -43,63%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 209 945 euros contre 1 636 474 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 35,04%.

Le montant des charges sociales s'élève à 336 429 euros contre 220 920 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 52,29%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 107 personnes contre 79 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 35,44%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 65 780 euros contre 36 015 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 82,65%.

Le montant des autres charges s'élève à 1 163,43 euros contre 1 euro pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 825 079 euros contre 2 067 940 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 36,61%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 200 778 euros contre 265 739 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -24,45%.

Compte tenu d'un résultat financier de -1 168 euros (-1 308 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 199 610 euros contre 264 431 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -24,51%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 9 017,03 euros contre 6 456,00 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de 51 036 euros contre 70 893 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 157 591,10 euros contre un bénéfice de 199 993,78 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -21,20%.

Au 30 juin 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 965 269 euros contre 884 904 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +9,08%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 157 591,10 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	157 591,10 euros
A titre de dividendes	64 500,00 euros
Soit 645 euros par action	-----
Le solde	93 091,10 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élèverait ainsi à 431 057,56 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 439 308 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compter du jour de l'assemblée générale.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 64 500 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2019 :

80 000 euros, soit 800 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000 euros

- Une distribution de réserves d'un montant de 45 000 euros, prélevé sur le compte "autres réserves", a été décidée le 29 juin 2020.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 45 000 euros

- Une distribution de réserves d'un montant de 19 000 euros, prélevé sur le compte "autres réserves", a été décidée le 9 décembre 2020.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 19 000 euros

Exercice clos le 30 juin 2020 :

- Une distribution de réserves d'un montant de 11 500 euros, prélevé sur le compte "autres réserves", a été décidée le 18 janvier 2021.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 11 500 euros
- Une distribution de réserves d'un montant de 25 000 euros, prélevé sur le compte "autres réserves", a été décidée le 29 juin 2021.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 25 000 euros

Exercice clos le 30 juin 2021 :

71 500 euros, soit 715 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 71 500 euros

- Une distribution de réserves d'un montant de 36 500 euros, prélevé sur le compte "autres réserves", a été décidée le 3 mars 2022.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 36 500 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 292 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 77 euros.

Nous vous communiquons, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39, 5 dudit code.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à SARREGUEMINES

Pierrot CROBU,
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a smaller 'C' and a final flourish.

A2 CHEZ SOI
Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros
Siège social : 24 rue Raymond Poincaré
57200 SARREGUEMINES
752 799 858 RCS SARREGUEMINES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 SEPTEMBRE 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 157 591,10 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice		157 591,10 euros
A titre de dividendes	091	64 500,00 euros
Soit 645 euros par action	SARREGUEMINES	-----
Le solde		93 091,10 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 431 057,56 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire

de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 64 500 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2019 :

80 000 euros, soit 800 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000 euros

- Une distribution de réserves d'un montant de 45 000 euros, prélevé sur le compte "autres réserves", a été décidée le 29 juin 2020.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 45 000 euros
- Une distribution de réserves d'un montant de 19 000 euros, prélevé sur le compte "autres réserves", a été décidée le 9 décembre 2020.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 19 000 euros

Exercice clos le 30 juin 2020 :

- Une distribution de réserves d'un montant de 11 500 euros, prélevé sur le compte "autres réserves", a été décidée le 18 janvier 2021.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 11 500 euros
- Une distribution de réserves d'un montant de 25 000 euros, prélevé sur le compte "autres réserves", a été décidée le 29 juin 2021.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 25 000 euros

Exercice clos le 30 juin 2021 :

71 500 euros, soit 715 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 71 500 euros

- Une distribution de réserves d'un montant de 36 500 euros, prélevé sur le compte "autres réserves", a été décidée le 3 mars 2022.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 36 500 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 septembre 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme,
Le Président,
Pierrot CROBU

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a final flourish.